Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2014/154 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Alain WAGRET, Chargé de l'intérim de la fonction de Délégué régional de l'ASP pour la région Nord-Pas-de-Calais, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain WAGRET, délégations sont également données à :

- M. Didier de CUBBER, Chef du service contrôle des aides,
- M. Christian CARTON, Chef du service assistance technique et développement,
- M. Christophe LE BIVIC, Responsable administratif et financier,
- M Philippe PETIT, Coordonnateur des contrôles,
- M. Alain FAVENNEC, responsable du pôle contrôles fonds structurels et de la gestion des conventions agricoles et de leur suivi financier,
- M. Christian LUCAS, Chef de secteur formation professionnelle emploi,
- Mme Nathalie DELVAL, Chef de secteur formation professionnelle emploi,
- M. Frédéric DELAUNAY, Chef de secteur formation professionnelle emploi,
- Mme Anne-Charlotte BREL, Chef du service agricuture, pêche et environnement de la délégation régionale de Picardie, et en cas d'absence de celle-ci à Mmes Isabelle BEAUDE, adjointe au chef du service agriculture, pêche et environnement, et Christine BIARD.

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1er septembre 2014.

Fait à Limoges
Le – 5 SEP. 2014
Le Président-Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Alain WAGRET
M. Didier de CUBBER
M. Christian CARTON
M. Christophe LE BIVIC
M. Alain FAVENNEC
M. Philippe PETIT
M. Christian LUCAS
Mme Nathalie DELVAL
M Fédéric DELAUNAY
Mme Anne-Charlotte BREL
Mme Isabelle BEAUDE
Mme Christine BIARD
DRH
DFJL